



## Père DÉCLARATION EN MICRO

- → Création de votre espace en ligne sur autoentrepreneur.urssaf.fr
- → Établissement de votre première déclaration sociale de chiffre d'affaires à vos côtés
- → Tutoriel pour vous aider à réaliser par la suite vos déclarations sociales

## Public concerné

Micro-entreprise immatriculée

RDV à prendre après **90 jours** d'activité









Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Lo 24 boulevard de la Courtille - 28000 Chartres

02 37 91 57 00 - creation.reprise@cma-28.fr

## **IÈRE DÉCLARATION MENSUELLE**

DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA CMA28
Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier	Début mai
Du 1 <sup>er</sup> au 28 février	Début juin
Du 1 <sup>er</sup> au 31 mars	Début juillet
Du 1 <sup>er</sup> au 30 avril	Début août
Du 1 <sup>er</sup> au 31 mai	Début septembre
Du 1 <sup>er</sup> au 30 juin	Début octobre
Du 1 <sup>er</sup> au 31 juillet	Début novembre
Du 1 <sup>er</sup> au 31 août	Début décembre
Du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre	Début janvier de l'année suivante
Du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre	Début février de l'année suivante
Du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre	Début mars de l'année suivante
Du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre	Début avril de l'année suivante

## 1<sup>èRE</sup> DÉCLARATION TRIMESTRIELLE

DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA CMA28
Du l <sup>er</sup> janvier au 31 mars	Début juillet
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin	Début octobre
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre	Début janvier de l'année suivante
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre	Début avril de l'année suivante

